

Les qualifications EO permettent de déterminer les membres de l'équipe Agility EO. Deux compétitions de qualification sont organisées, chacune comprenant une épreuve d'agility ouverte et une épreuve de jumping ouverte. Elles se déroulent dans le cadre d'une compétition de deux jours, sur un week-end.

Après les qualifications, l'équipe APG est formée conformément au "Règlement des championnats internationaux".

Responsabilité	CTAMO Compétition Faiitan Würsch 079 483 08 87 wettkampf@tkamo.ch		
Organisateur lieu	Q1 / Q2 13.05./14.05.2023	Cyno Val-de-Travers Aurélie Bernasconi jaurelie@lead-it.ch 2108 Couvet	076 383 17 97
Juge	Q1/Q2	Stefanie Semkat (GER), Seppo Savikko (FIN), Esa Muotka (FIN)	
Juge arbitre	Q1/Q2	Jimmy Cruchet (SUI)	
Conditions de participation	<p>Les conducteurs domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein et membres d'une section de la SCS peuvent participer au European Open (EO).</p> <p>Le chien guidé doit être âgé d'au moins 24 mois au moment de l'EO.</p> <p>Le chien conduit (chien de race ou chien sans papier) doit être autorisé de participer dans la classe 2 ou 3 de sa catégorie au moment des épreuves de qualification.</p>		

Début de l'inscription	1er février 2023	Inscription via r Dashboard, Réservation du camping et des repas: agility-vdt.ch
Date limite d'inscription	4 mai 2023	
Frais	CHF 85.00	(Registration CHF 25.00, Frais d'inscription CHF 60.00)
Facturation	La facturation est effectuée par la CTAMO	
Délai de paiement	8 mai 2023	
Équipe d'encadrement	Christiane Brönnimann - Teamleiterin mudifan@bluewin.ch	079 915 78 19
Dokumentation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Règlement Championnats internationaux Agility 2. Directive European Open (EO) 3. Directive Barème des taxes 4. Directive Mensuration des chiens 5. Cahier des charges pour organisateurs de concours Agility 6. Règlement juges de concours 	

Was sonst noch zu beachten ist:

- Les mutations doivent être effectuées par e-mail auprès du point de contact de la CTAMO wettkmapf@tkamo.ch avant le vendredi 12 mai 2023 à 12h00.
- il n'est pas possible de changer de conducteur de chien après la première manche de qualification.
- Seules les équipes inscrites (chien et athlète) peuvent participer.
- Entre 28 et 32 mois, les chiens qui se situent dans la limite de +/- 2 cm par rapport à une limite de catégorie doivent obligatoirement être remesurés par des juges suisses de l'équipe spéciale de mesure des chiens, à moins que le chien n'ait été entre-temps valablement mesuré par la FCI lors d'un championnat du monde ou d'un Open européen. Si une mesure complémentaire nécessaire n'est pas effectuée dans le délai imparti, l'équipe inscrite à la qualification pour le championnat du monde est rayée de la liste des participants et perd le droit de participer aux tournois de qualification cette année.
Si le chien doit participer à une qualification EO ou CM avant d'avoir atteint l'âge de 28 mois, il doit être remesuré dans les 30 jours précédant la première manifestation de qualification.
- Remboursement des frais en cas de désinscription :
Jusqu'au 8.5.2023 : remboursement de la totalité du montant moins CHF 5.00 de frais bancaires
Après le 8.5.2023 jusqu'au 11.5.2023 24:00 : Frais d'inscription non compris, moins CHF 5.00 de frais bancaires, sur présentation d'un certificat médical pour chien/maître-chien.
Après le 11.5.2023 : aucun remboursement